



PREFET DES YVELINES

Projet de création d'un périmètre de zone agricole protégée
sur les communes de
Montesson, Sartrouville, Carrières-sur-seine

**Avis de la Commission Départementale d'Orientation Agricole (CDOA) des Yvelines, en
date du 28 juin 2019**

Adopté à la majorité

Commission présidée par Mme Isabelle DERVILLE, directrice départementale des territoires
et représentant monsieur le préfet

Considérant l'antériorité maraîchère de cette plaine de Montesson, Sartrouville, Carrières-sur-seine remontant au 17ème siècle ,

Considérant la surface agricole actuellement cultivée d'un seul tenant et les particularités agronomiques de ce secteur extrêmement favorables aux cultures maraîchères,

Considérant la proximité du bassin de consommation et de fait la qualité des produits distribués sur les marchés ou pour la grande distribution,

Considérant la volonté de la Communauté d'agglomération Saint germain Boucle de Seine et des communes de Montesson, Sartrouville, Carrières-sur-seine de protéger durablement cette plaine et ainsi de proposer une zone agricole protégée sur ces espaces conformément aux zonages joints,

Je sou mets ce projet de création de ZAP associé à l'obligation d'étendre d'ici 5 ans le périmètre à toutes les terres aujourd'hui classées en zone agricole sur ces 3 communes, au vote de la CDOA.

Nombre de votants : 23

Avis favorable : 20

Avis défavorable : 0

Abstention : 3

La directrice départementale des territoires

Isabelle DERVILLE